

**TAEK' HAP #2**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

N° portable \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

N° de licence FFTDA

N° Passeport FFTDA

Grade

**TARIF ANNUEL**

Ado/Adulte à partir de 12 ans Lundi 20h - 22h (St Michel) Jeudi 19h30 - 21h30 (Plessis)		Cours enfant (6 ans) Jeudi 18h00-19h15 <b>200€</b>	La cotisation comprend la licence FFTDA de 36€ <i>*Tenue obligatoire</i>
1 cours	<b>230€</b>		
2 cours	<b>300€</b>		

<b>*DOBOK</b>	85
Cours	
Passeport Obligatoire nouveau licencié	20
<b>*DOBOK ENFANT</b>	55
<b>TOTAL</b>	

*\*Mardi (Plessis ou St Michel) supplément de 50€*

**ATTENTION :** LES COURS DU LUNDI SE PASSENT A LA SALLE DESCARTES à St MICHEL SUR ORGE  
Pour les cours du Mardi merci de vous renseigner auprès du Bureau

PIECES A FOURNIR

**Important : Aucun remboursement ne sera effectué**

- 1 photo d'identité (uniquement nouveau licencié pour le passeport)
- Certificat médical (doit être apposé sur le passeport sportif)
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Charte (voir panneau d'affichage / site internet)

Je certifie avoir lu et pris en compte la charte du club	<u>Date :</u> _____	<u>Signature :</u> _____
--	---------------------	--------------------------

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2024-2025**

Je soussigné(e) (nom, prénoms d'un parent ou tuteur ayant autorité)

Autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à pratiquer l'Hapkido avec les  
encadrants Taek'Hap, durant la saison sportive 2024-2025

Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

# **CHARTRE REGLEMENT INTERIEUR**

## **TAEK' HAP**

Taek'Hap vise à développer et à partager avec ses adhérents les notions de respect, loyauté, discipline, persévérance et la maîtrise de soi via la pratique de l'Hapkido.

De ce fait, l'association **exclue toute forme d'agressivité, de violence, de discrimination, d'irrespect l'un envers l'autre, surtout envers les dirigeants et bénévoles de l'association.**

La plupart étant bénévole et ayant des activités professionnelles, des cours sont susceptibles d'être annulés mais la plupart du temps seront rattrapés.

**Les stages et passage de grade ne sont pas pris en charge.**

Pour les stages, passage de grade et les cours déjà réglés : **Aucun remboursement ne sera effectué**

Par conséquent, afin de valider son inscription, tout adhérent(e) doit prendre connaissance de la charte ci-dessous et s'engage à la respecter :

- L'adhérent remplit ses obligations vis-à-vis du club :
  - Cotisations et justificatifs (avoir son passeport sportif à tous les cours)
  - Ponctualité (les instructeurs sont dans le droit de refuser l'accès s'ils estiment que les retards sont répétés et si cela gêne le cours)
  - Hygiène (dobok propre et repassé, ongles coupées...)
- L'adhérent (compétiteur ou non) doit faire preuve de
  - Modestie, de respect vis-à-vis du corps enseignant, de ses autres adhérents et des dirigeants
  - Assiduité aux entraînements
  - Respect de la discipline en cours
  - Respect de la tenue
  - Avoir une tenue adéquate à la pratique (dobok uniquement, chaussures sous réserve, tête nue, tee shirt sous le dobok toléré à conditions qu'il soit discret)

**De respecter les directives sanitaires mis en place ainsi que les locaux mis à disposition.**

Tout manquement aux obligations administratives, d'hygiène, de comportement et de sécurité à la discipline pourrait entraîner des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion du club.

- Je certifie avoir lu et accepté la charte de Taek'Hap**
- J'accepte la diffusion de photos et vidéos prise aux cours de la saison 2024-2025(pour différents moyens de communication ou de promotion de la section).**
- Je certifie avoir pris connaissance de la loi n°2021-1109 du 24 aout 2021 confortant le respect des principes de la République**

**PS :** J'ai pris note que les cours du Lundi, jusqu'à nouvel, se passeront à la salle DESCARTES situé à SAINT MICHEL SUR ORGE de 20h-22h

Dans le cas contraire, seront à Plessis les mardis de 21-22h30